



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL**

ARRÊTÉ

Portant réglementation temporaire de la circulation
RD 49
Communes de Lanobre et Beaulieu (Cantal)

Le Président du Conseil départemental du Cantal,

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière, notamment les articles L113-1 et R 113-1.
- Vu le Règlement de Voirie Départementale adopté par délibération du 18 septembre 2015,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière Livre I 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté du Conseil départemental n° 24-3470 du 07 octobre 2024, portant délégation de signatures de Monsieur le Président du Conseil départemental aux Directeurs et Chefs de service départementaux.
- Vu les avis favorables des mairies de Beaulieu, Labessette et Lanobre
- Vu la demande de l'entreprise Freyssinet

Considérant que pour effectuer les opérations de rénovation du Pont d'Entraygues, et pour assurer la sécurité du personnel du chantier et des usagers de la route, il y a lieu d'interdire la circulation sur la RD 49

Sur proposition du Coordonnateur territorial de Mauriac,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 21 décembre 2024 et jusqu'au 31 janvier 2025, la circulation des VL (véhicules n'excédant pas 2,5 m de large et 3m de hauteur) sera possible sur le pont et la circulation des PL (+3,5 tonnes) et des VL hors gabarit restera interdite. Un alternat de circulation géré par feux tricolores sera mis en place de part et d'autre de l'ouvrage avec possibilité d'attente d'une durée n'excédant pas cinq minutes.

La circulation des piétons sera possible sur le trottoir côté aval (à gauche dans le sens des PR croissants)

Le trafic PL (+3,5 tonnes) et des VL hors gabarit sera dévié dans les 2 sens de circulation par les RD 49, 749 et 922 dans le Cantal et RD72 et 922 dans le Puy-de-dôme.

Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise Freyssinet en charge des travaux.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 3 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD Artense.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Directeur de l'entreprise Freyssinet
 - M. le Directeur des Mobilités du Conseil départemental du Cantal.
 - Le Commandant du groupement de gendarmerie du Cantal.
 - M. le Directeur de la Direction Routières d'Aménagement Territorial du Sancy
 - Mme La Directrice Générale du Pôle Infrastructures, Aménagement et Accompagnement des Territoires du Puy-de-Dôme,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- les mairies de Beaulieu, Lanobre et Labessette
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal et du Puy de Dôme
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal et du Puy de Dôme

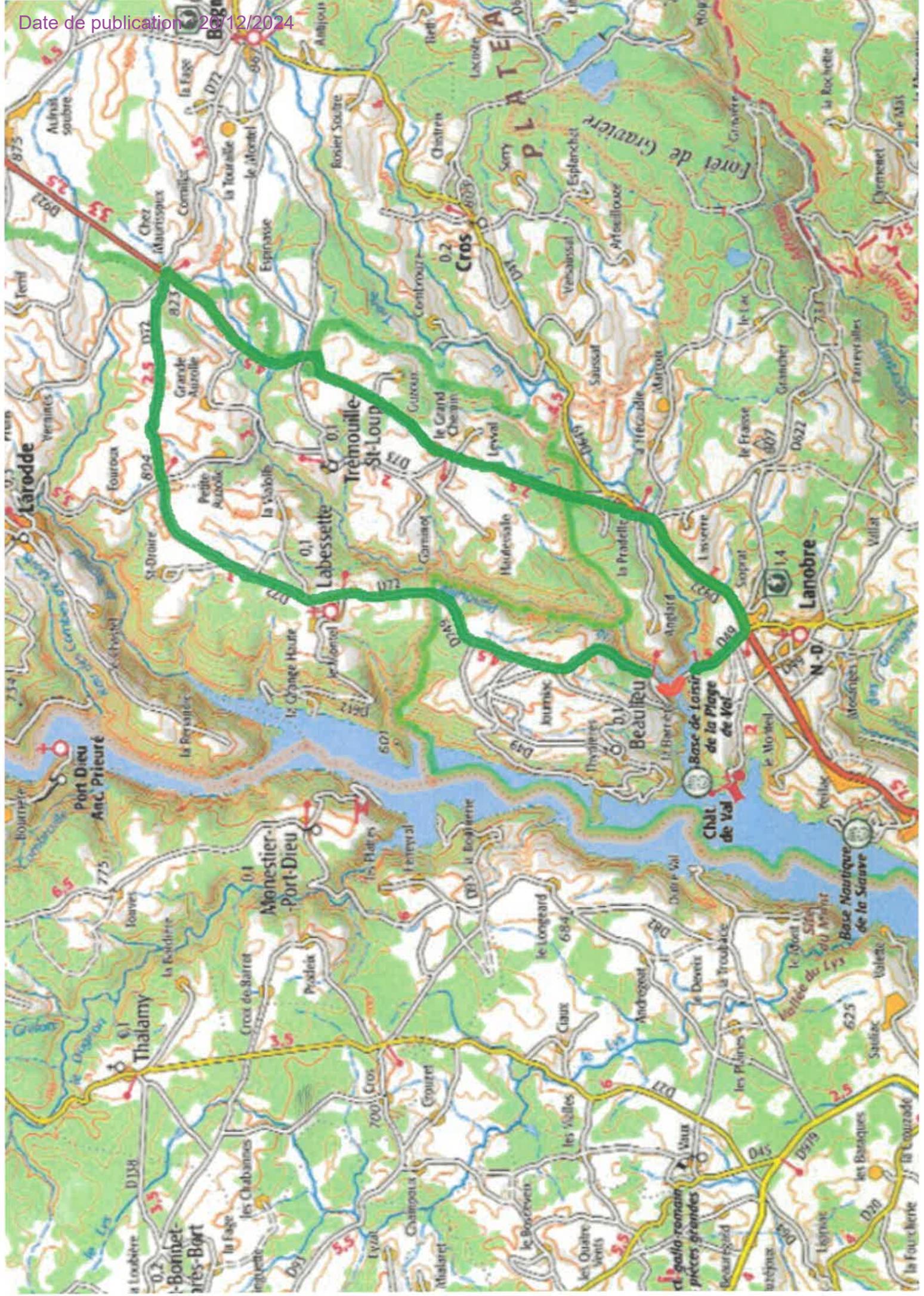
Aurillac le : **19 DEC. 2024**

Pour le Président du Conseil Départemental
du Cantal

Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE



Cedric Muratet

De: Mairie BEAULIEU
Envoyé: mardi 10 décembre 2024 11:31
À: Cedric Muratet
Objet: RE : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Importance: Haute

bonjour,

Je me permets de vous informer que Monsieur le Maire de Beaulieu Alain VERGNE émet un avis favorable à cette déviation

Vous en souhaitant bonne réception

Respectueusement

Secrétariat de Mairie

Martine BOURGEADE

Le : 09 décembre 2024 à 16:46 (GMT +01:00)

De : "Cedric Muratet" <CMuratet@cantal.fr>

À : "Mairie Labessette" <mairiedelabessette@gmail.com>, "Mairie LANOBRE"

<mairie.lanobre.15@orange.fr>, "Mairie BEAULIEU" <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>

Objet : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 14 décembre au 31 janvier 2025, la RD 49 sera fermée aux VL de plus de 2,5m de large et/ou de plus de 3m de haut, et aux véhicules de + de 3,5 tonnes, sur le pont d'Entraygues.

Déviation par les RD 49,749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?

Cordialement

GEORGES POMPIDOU

EXPOSITIONS ITINÉRANTES
DANS LE CANTAL

50^e
ANNIVERSAIRE
DE SA DISPARITION
1911-1974



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>
Envoyé: mercredi 11 décembre 2024 10:17
À: Cedric Muratet
Objet: Re: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,
La commune de Labessette émet un avis favorable.
Cordialement,

Nathalie FONTAINE
Le Secrétariat
Mairie de Labessette
Tél : 04 73 22 22 34

Horaires d'ouverture :

Lundi de 8h à 12h / 13h à 17h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Le lun. 9 déc. 2024 à 16:46, Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr> a écrit :

Bonjour

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraygues, du 14 décembre au 31 janvier 2025, la RD 49 sera fermée aux VL de plus de 2,5m de large et/ou de plus de 3m de haut, et aux véhicules de + de 3,5 tonnes, sur le pont d'Entraigues.

Déviations par les RD 49, 749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: Accueil Mairie de Lanobre - Amélie PAPON <mairie.2.lanobre@orange.fr>
Envoyé: mardi 10 décembre 2024 09:04
À: Cedric Muratet
Objet: TR: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraignes

Bonjour,

Avis favorable.

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement.



Amélie PAPON
Adjoint administratif

MAIRIE DE LANOBRE Place de l'Église 15270 Lanobre
www.lanobre.fr mairie.lanobre.15@orange.fr **FACEBOOK :** ville de Lanobre 04.71.40.31.75

De : mairie.lanobre.15@orange.fr <mairie.lanobre.15@orange.fr>
Envoyé : lundi 9 décembre 2024 16:49
À : Accueil Mairie Lanobre <mairie.2.lanobre@orange.fr>
Objet : TR: fermeture de la RD 49 au pont d'Entraignes

De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : lundi 9 décembre 2024 16:46
À : Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>; Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>
Objet : fermeture de la RD 49 au pont d'Entraignes

Bonjour

Afin de réaliser la réfection du pont d'Entraignes, du 14 décembre au 31 janvier 2025, la RD 49 sera fermée aux VL de plus de 2,5m de large et/ou de plus de 3m de haut, et aux véhicules de + de 3,5 tonnes, sur le pont d'Entraignes.

Déviations par les RD 49, 749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux et Lanobre

Pour avoir l'avis des maires svp ?
Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

Cedric Muratet

De: DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé: mardi 3 septembre 2024 16:10
À: Cedric Muratet
Objet: TR: avis sur fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour,

Pas de problème pour les services de TC de l'AT15.

Cordialement,

*Accord oral service
transport.*

De : transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Envoyé : mardi 3 septembre 2024 08:55
À : DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>
Objet : TR: avis sur fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

De : Cedric Muratet <CMuratet@cantal.fr>
Envoyé : lundi 2 septembre 2024 14:54
À : Mairie LANOBRE <mairie.lanobre.15@orange.fr>; Mairie BEAULIEU <mairie-beaulieu3@wanadoo.fr>; Mairie Labessette <mairiedelabessette@gmail.com>; transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>
Cc : Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>
Objet : avis sur fermeture de la RD 49 au pont d'Entraygues

Bonjour

La RD 49 sera fermée entre Lanobre et Beaulieu, sur le pont d'Entraygues pour réfection du pont :
entre le 23/09 et le 11/10/24 : fermeture totale, ouverture les week-end aux -3,5 tonnes uniquement
entre le 11/10 et le 31/10/24 : ouvert aux -3,5 tonnes uniquement avec alternat (fermeture aux +3,5 tonnes)

Mairies: en retour de votre part, un mail faisant foi d'avis du maire pour la déviation par les RD 49, 749, 72 et 922 via Journiac, Labessette, chez Maurissoux, et Lanobre

Transports scolaires : dans l'attente de votre avis en retour de mail

Cordialement



Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.